L'Affaire d'Oudjda

A LA CHAMBRE

Paris, 27 décembre. — On sait que M. Paul Bluysen, député de l'Inde, a déposé un projet de résolution invitant le gouvernement à envoyer devant la juridiction compétente tous les fonctionnaires militaires ou civils dont les actes ont été l'objet d'instructions judiciaires dans la Malat d'Oudjda.

Il faut croire que ce projet de résolution gêne le gouvernement, car M. Bluysen a été mandé mercredi matin au quai d'Orsay, où M. de Selves l'a supplié d'y renoncer.

Le député de l'Inde n'y ayant pas consenti, le ministre se fit encore plus pressant. Finalement, il dit à M. Bluysen : « Au surplus, M. Caillaux désire vous parler à ce sujet ».

M. Bluysen répondit que, en ce qui le concernait, il n'avait rien à dire au président du Conseil, et que la conversation s'engagerait en séance publique.

Les Grèves

La Grève de l'Usine Municipale de Gaz à Tourcoing

Nous publions aujourd'hui la lettre que nous a adressée M. Pierpont, secrétaire de la Bourse du Travail de Tourcoing, en réponse au communiqué de l'Administration municipale que nous avions inséré.

Seul le défaut de place en ces jours de fête nous a obligés à retarder cette publication.

Quant à la grève, elle continue. Il y a 34 embauchés qui travaillent avec les 70 soldats qui restent encore à Tourcoing.

UNE LETTRE DE M. PIERPONT

Tourcoing, le 23 décembre 1911.

Monsieur le Rédacteur
du « Journal de Roubaix ».

Etant visé, comme dirigeant de la Maison du Peuple, par la note de l'Administration municipale parue dans les journaux locaux, permettez-moi d'y répondre pour rétablir la vérité.

La Maison du Peuple est un local appartenant à la société coopérative « La Solidarité Ouvrière », dont je suis le président, et c'est à ce titre que je réponds.

C'est le siège du Parti Socialiste, du Syndicat Textile, de la Bourse du Travail; mais ces diverses organisations se réunissent librement; personne (sauf le quart des membres actifs ne s'intéresse à leurs réunions); le Secrétaire du Syndicat Textile est de permanence journellement au siège du Syndicat, pour renseigner et aider tous les ouvriers dans toutes les réclamations qu'ils ont à faire.

Ce Secrétaire du Syndicat Textile s'est mis à la disposition des grévistes du Gaz pour les aider, comme il fait pour toutes les grèves.

La Bourse du Travail a décidé, dans sa réunion du 10 décembre, de faire connaître à la population tourquennoise la vérité sur cette grève; et c'est ce qui fut fait par les circulaires distribuées en ville.

L'Administration municipale répond que : « Les faits y sont dénaturés avec une mauvaise foi qui se révèle à chaque ligne. » Mais elle se contente de donner des dénégations, et d'affirmer les dires du Directeur, sans se baser sur aucune preuve.

Je vais donc répondre point par point aux affirmations erronées de l'Administration municipale, et donner des preuves à l'appui de ce qui a été écrit dans les circulaires; nous verrons alors de quel côté est la vérité.

1° L'Administration dit ceci : « Aucune demande d'augmentation de salaire n'a été formulée par les manœuvres avant le mardi 5 décembre, jour de la déclaration de la grève. »

Réponse : « C'est absolument inexact, et la preuve c'est que : à la suite de réclamations successives, les manœuvres au charbon étaient payés 4 fr. 50 depuis plusieurs semaines; même mieux, celui qui avait réclamé plusieurs fois pour les manœuvres, fut mis à la porte le mardi 28 novembre dernier; il se nomme Oscar Leconte. »

Est-ce clair et net?

2° « Les ouvriers ont abandonné brusquement le travail, sans avoir, au préalable, présenté aucune revendication sous une forme quelconque, ni à la Direction, ni à l'Administration, ni au Maire. »

Réponse : « C'est inexact encore une fois, les ouvriers n'ont abandonné le travail qu'après l'insolente réponse du Directeur, qui a dit textuellement ce qui est écrit dans les circulaires; la grève devait même arriver huit jours plus tôt, lorsque Leconte fut congédié pour avoir réclamé; c'est pour la preuve qu'il y eut des réclamations avant l'arrêt, et à qui feraient croire qu'il n'y eut jamais de réclamations au Conseil municipal de la part des ouvriers? »

3° « Malgré les conseils du Directeur, malgré sa promesse de parler en leur faveur s'ils reprenaient le travail, les grévistes s'y sont refusés. »

Réponse : « Cela veut bien dire qu'ils étaient arrêtés quand il partait ainsi. Mais auparavant, il les avait insultés et chassés de l'usine, il était trop tard alors pour se reprendre; c'était tout de suite qu'il aurait dû dire cela, avant qu'ils eussent arrêté le travail, quand le coup est porté, il est trop tard pour le retirer. »

4° « Le Directeur n'a jamais répondu aux manœuvres venant déclarer qu'ils allaient cesser le travail, qu'il avait 50 hommes pour les remplacer. »

Réponse : « Tous les ouvriers affirment et ils l'ont affirmé depuis le début de la grève, que le Directeur avait dit qu'il en avait plus de 50 pour les remplacer tout de suite; la parole de tous les grévistes vaut bien celle du Directeur, qui ne dédit cette parole que plus de quinze jours après et pour les besoins de la cause. »

5° « Aucune menace n'a été proférée à l'égard des manœuvres, lorsque ceux-ci sont venus déclarer qu'ils se mettaient en grève. »

Réponse : « Ça, c'est le bouquet : c'est l'Administration elle-même qui a fait placarder un avis à la porte de l'usine, disant que les ouvriers qui ne seraient pas rentrés pour le mercredi 6 décembre, dans telle et telle condition, seraient remplacés; et aujourd'hui elle le nie, elle me son propre avis; cela suffit pour juger tout le reste. »

Quant à l'ouvrier séquestré, malgré les dénégations de l'Administration, je vais le nommer; il s'appelle Flobert Edmond, sujet belge, demeurant en logement rue Rollin, au Cul-de-Four à Roubaix; il couchait à l'usine, sur de la paille, et il avait pour couverture des sacs de coke; la femme de son logement lui portait à souper tous les jours.

Est-ce clair? Est-ce net? Que reste-t-il de ces affirmations intéressées, Messieurs de l'Administration municipale?

Il fut fait état de l'autorisation de quêter en ville, tout simplement pour démontrer la contradiction et l'incohérence de votre action : en effet, vous remplacez les grévistes par des soldats; vous avez fait mettre une affiche en face de la gare d'Herseaux demandant des ouvriers; vous avez des racoleurs qui parcourent toute la Belgique pour chercher des « renards »; et vous accordez aux grévistes l'autorisation de quêter en ville.

Vous avouerez que tout cela est risible et grotesque, mais, pour ma part, je suis partisan de l'autorisation de quêter.

« Vous dites encore qu'il y a parmi les grévistes, d'anciens ouvriers dignes d'intérêt. »

C'est peut-être pour cela que vous leur faisiez faire un travail de forçat, pour un salaire de famine, dans une usine qui vous rapporte en moyenne 300.000 francs de bénéfices par an.

Si nous manquons de prudence en parlant de repris de justice, vous, vous démontrez que vous avez manqué de clairvoyance en vous plaignant d'en avoir embauché auparavant.

Et maintenant, le premier devoir de l'Administration, après que le conflit eut éclaté, c'était de convoquer le Conseil municipal d'urgence, pour que celui-ci puisse prendre les mesures que comportait la situation, parce qu'en somme l'Administration municipale n'a pas seule la responsabilité de l'administration de la Ville; et malgré la demande de plusieurs conseillers, cette réunion est remise au plus tard possible, quand il n'y aura plus rien à faire, plus aucune possibilité d'arranger le conflit; cela prouve, clair comme le jour, que l'Administration prend les conseillers pour des zéros, malgré toutes les réclamations qui ont déjà été faites.

Au sujet des ouvriers qui travaillent actuellement en remplacement des grévistes, vous faites annoncer tous les jours de nouvelles rentrées; mais vous ne dites pas que ces « renards » sont privilégiés pour le moment, qu'ils peuvent fumer des cigarettes pendant leur travail et se mettre à l'abri quand il pleut, sans quoi il y en aurait déjà plus des trois quarts partis; deux hommes maintenant font à peine le travail d'un auparavant.

Vous avez tellement peur qu'on connaisse toute la vérité, que vous empêchez les grévistes de passer en face de l'usine; mais vous avez beau faire, vous n'empêcherez jamais la vérité de se faire connaître au grand jour.

Pierpont Arthur,
Conseiller d'Arrondissement,
Président de la Solidarité Ouvrière.

En voulant économiser 1.50 ou 2,00, prix que vous aurait coûté l'annonce de votre maison, appartement ou chambre à louer, vous avez peut-être perdu le loyer d'un mois.

SAVON PRINCESSE MAKOKO
Parfum puissant et tenace
Le pain 0 fr. 60. VICTOR VAISSIER 18045

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 28 décembre :

Soleil : lever, 7 h. 55; coucher, 4 h. 7.
Premier quartier de la lune.
Aujourd'hui : les SS. Innocents; demain : Ste Eléonore.

Pendant le déménagement des stands, le public sera encore admis à l'Exposition moyennant un droit d'entrée de 1 franc. Les cartes d'abonnement ne donnent plus droit à l'entrée.

Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies. Service d'hiver (salle chauffée). Ouverture de huit heures à midi et demi et de trois heures à huit heures. Le dimanche de huit heures à midi et demi et fermé jusqu'au mardi matin à huit heures.

A neuf heures, Tribunal de simple police.
De une heure à deux heures, visite à l'Hôpital.
De deux à quatre heures, visite des Musées.

Le Budget de 1912

Les observations du Rapporteur sur les recettes et les dépenses. — Les additions et modifications
Les comptes de l'Exposition

Dans la séance du Conseil municipal de vendredi soir, M. J. Cléty donnera lecture du rapport suivant, au nom de la 3e Commission qui a été appelée à examiner le projet du budget primitif de 1911 :

Messieurs, dans son ensemble, le budget de 1912 ne diffère pas sensiblement de celui de 1911. On y constate un léger fléchissement des recettes ordinaires et en sens inverse une légère augmentation des dépenses ordinaires.

Quant aux prévisions de recettes et de dépenses extraordinaires, elles sont les unes et les autres en progression qui s'explique d'un côté par une petite amélioration du produit du centime et de l'autre côté par l'inscription du solde des dépenses de l'Exposition.

Si l'on entre dans le détail, on voit que la prévision de l'Octroi a été maintenue à 2.500.000 francs, chiffre beaucoup inférieur à celui du rendement de l'année courante et à celui de l'année 1910.

Les prévisions en recettes du Service des Eaux sont, elles aussi, inférieures à celles de 1911.

La modération apportée dans l'appréciation du rendement éventuel de ces deux produits qui constituent les deux principaux éléments des ressources ordinaires de notre budget permet d'assurer que toutes les prévisions de recettes sur lesquelles le Conseil a à se prononcer ont été établies prudemment et de manière à éviter tout mécompte pour l'avenir, parce que toutes ont été fixées dans le même esprit.

Les dépenses ont été calculées sous l'empire d'une idée analogue, c'est-à-dire assez largement pour satisfaire à tous les besoins courants et assez économiquement pour qu'elles n'aient rien d'exagéré.

LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU DES RETRAITES OUVRIERES

Nous signalerons brièvement quelques-unes des additions ou modifications dont elles ont été l'objet. On voit paraître pour la première fois un crédit pour le fonctionnement du Bureau des retraites ouvrières; il est de 16.400 francs compensé par une recette éventuelle de 7.500 francs. Cette dépense s'accentue du fait de la contribution dite patronale que la Ville a à payer à l'Etat pour les ouvriers qu'elle emploie et dont les émoluments annuels sont inférieurs à 3.000 francs.

On peut se demander pourquoi les frais de fonctionnement du Bureau des retraites est à la charge de la Ville, puisqu'il s'agit d'une dépense de l'Etat et que c'est l'Etat qui légitimement devrait seul en supporter la charge.

LES SERVICES COMMUNAUX

Nous devons remarquer en passant la marche ascendante du crédit affecté au service des pensions communales : ce crédit dépasse aujourd'hui le chiffre de 125.000 francs, alors qu'il atteignait à peine 69.600 francs en 1900.

Le crédit de l'Octroi est augmenté de près de 7.000 francs; cette augmentation est justifiée en partie par l'allocation d'une indemnité de logement au directeur, qui va devoir quitter l'immeuble de la rue des Lignes et enfin, par une nouvelle et importante amélioration qui est apportée à la situation du personnel de l'Octroi et des services annexes.

Des crédits plus importants que ceux de l'année dernière sont affectés à l'éclairage des rues, à l'entretien des chaussées pavées et des promenades et jardins.

L'acquisition des immeubles qui forment le groupe de la « Barque d'Or » motive l'inscription d'une première annuité de 7.000 francs : cette dépense est nouvelle.

Le Bureau d'hygiène voit augmenter son crédit de 3.150 francs.

Les dépenses du service des Eaux sont réduites d'environ 28.000 francs. Cette économie est atténuée par l'inscription de 9.331 francs en plus (article 6 des dépenses extraordinaires), pour l'annuité de l'emprunt affecté à l'épuration des eaux de la Lys.

LES TRAITEMENTS DES AGENTS DE POLICE

Bien que le crédit de la police paraisse diminué de 6.000 francs, il n'en est pas moins augmenté en fait de 4.000 francs parce que le crédit de l'année dernière comprenait une prévision de 10.000 francs pour un service spécial à l'Exposition, service aujourd'hui disparu.

Ces 4.000 francs sont entièrement employés à l'amélioration des traitements des agents de police.

POMPIERS. — ASSISTANCE PUBLIQUE ENSEIGNEMENT

Une observation peut être faite dans le même sens pour le crédit destiné à couvrir les dépenses du corps des sapeurs-pompiers.

Le crédit de cette année est dégrevé des dépenses exceptionnelles de matériel et autres qui chargeaient celui du budget précédent. En réalité, les prévisions de 1912 pour le service ordinaire sont plus élevées que celles de l'année dernière et vont permettre de s'assurer du concours de deux ou trois nouveaux sapeurs-pompiers sédentaires.

L'Assistance publique est dotée comme précédemment; elle bénéficie même d'une amélioration de 3.000 francs pour les enfants envoyés au Sanatorium.

Les comptes de l'Exposition

L'Enseignement reçoit 3.000 francs en plus pour l'Institut Turgot.

Enfin, une somme de 130.000 francs figure au budget pour la liquidation de l'Exposition par son Comité d'initiative.

Vous remarquerez que le déficit résultant de la balance des comptes de l'Exposition peut, après épuisement des concours prévus, se solder sans aucune imposition nouvelle pour les contribuables, avec l'aide des ressources disponibles des deux exercices 1911 et 1912.

Sans doute, cette grande manifestation aura coûté à la Ville, y compris 100.000 frs prévus au budget de 1911, une somme de 360.000 francs, mais à prendre les choses en soi, on n'a jamais vu qu'une fête organisée pour donner de l'éclat à la ville et attirer les gens du dehors n'ait pas occasionné de dépenses souvent considérables. Une fête fédérale de gymnastique qui avait duré trois jours a coûté 50 mille francs : on nous signalait récemment qu'une solennité de ce genre qui avait eu lieu dans une ville de Normandie avait entraîné une dépense de deux cent mille francs. Que sont ces réjouissances locales éphémères comparées à cette grandiose fête permanente de plus de six mois qui a mis Roubaix dans un relief sans précédent et l'a fait connaître à d'innombrables étrangers soupçonnant à peine son existence!

Ce n'est pas une affaire que nous avons cherchée, c'est un lustre que nous avons voulu faire rejaillir sur notre cité pour son plus grand profit dans le présent et dans l'avenir; c'est une activité plus accentuée du commerce local que nous avons tenu à susciter et nous y avons réussi. Au surplus, la participation financière de la Ville a été compensée par la plus-value d'octroi que nous avons signalée.

Avant de clore ce rapport, nous manquerions à notre devoir si, au nom de la 3e commission, nous ne reconnaissions toute la compétence et l'esprit de clairvoyance de notre Adjoint aux Finances qui, comme les années précédentes, a apporté un soin tout particulier à l'établissement du budget.

L'éloge le plus mérité qu'on puisse lui adresser, ainsi qu'à ses collègues de l'Administration, c'est que leurs prévisions dans le tableau des recettes et dépenses de leurs services respectifs n'ont jamais jusqu'ici donné lieu à de sérieux mécomptes dans la réalisation qui en est constatée en fin d'exercice.

Ausi, nous vous proposons, au nom de la 3e Commission, de voter le budget de 1912 tel que l'Administration municipale le présente et se réglant comme suit :

Recettes.	6.348.346.39
Dépenses.	6.344.936.54
Excédent de recettes.	3.409.85

Signé : J. Cléty.

LA CRÉATION
d'une Ecole pratique et ménagère de jeunes filles

LA CONVENTION AVEC L'ETAT LE PROJET D'ENSEMBLE

Le Conseil municipal sera appelé à se prononcer, dans sa séance de vendredi prochain, sur le nouveau projet de création d'une Ecole pratique et ménagère de jeunes filles, projet dont nous avons, il y a quelque temps, exposé les grandes lignes.

L'honorable adjoint à l'instruction publique, M. G. Dewitte, soumettra à l'assemblée un projet de convention à passer avec le ministère du Commerce. Voici les stipulations de cette convention :

Il est fondé une école pratique et menagère de jeunes filles dans l'immeuble de la rue des Lignes (ancienne école de musique). L'enseignement sera assuré par le ministère du Commerce et de l'Industrie.

Les cours seront donnés gratuitement suivant les indications de l'emploi du temps et des programmes dressés et approuvés par les autorités compétentes. Le personnel comprendra : 1° une directrice et des fonctionnaires désignés par M. le Ministre du Commerce; 2° Des contremaîtresses proposées par le Comité de perfectionnement de l'école et nommées par le maire.

Le concierge sera nommé par le maire.

Les dépenses d'installation seront faites d'un commun accord entre la ville de Roubaix et le ministère du Commerce et de l'Industrie. Les bâtiments seront évalués à leur valeur réelle, le devis d'aménagement, l'achat d'outillage, du mobilier scolaire sera fait par M. l'architecte de la ville.

Le ministère du Commerce et de l'Industrie s'engage à rembourser le quart de la somme globale de la valeur des immeubles et des travaux d'aménagement en plusieurs annuités à partir de 1912.

Le budget de l'école consistant en traitement, logement et résidence s'élèvera à 8.440 francs.

M. Dewitte ajoutera ensuite les explications suivantes :

M. l'architecte, directeur du service des bâtiments municipaux, fut chargé de dresser un projet d'ensemble des travaux à exécuter. Dans ce travail, l'immeuble de la rue des Lignes, terrain compris, est évalué à 234.000 fr.; les dépenses s'élèvent à 130.000 francs.

M. le Ministre du Commerce promet, par sa lettre du 10 décembre, la participation de son ministère pour le quart de la dépense totale, elle sera, d'après notre devis, de 364.000 francs. Si ces chiffres sont ratifiés par l'Etat, la part de ce dernier dans la dépense, sera donc de 91.000 francs; celle de la ville sera, outre l'apport de l'immeuble, la différence entre le coût des travaux d'aménagement à exécuter 130.000 fr., et la participation de l'Etat, 91.000 fr., soit 39.000 fr.

Au sujet des frais d'agence des travaux, il a été entendu en Commission qu'il serait accordé à M. Coliez, architecte, pour la rédaction de ce projet, une indemnité fixe de quinze cents francs, correspondant à la subvention payée par l'Etat à la Ville, soit le quart des dits frais d'agence s'élevant à six mille francs, étant donné que M. Coliez, architecte municipal, opère en cette circonstance à la fois pour la Ville et l'Etat, ainsi que cela a déjà été décidé par le Conseil municipal dans sa séance du 22 juillet 1910, au sujet des travaux subventionnés par l'Etat, et relatifs à la création du Collège de jeunes filles.

Au nom des 6e, 2e et 1re Commissions, M. Dewitte prierа le Conseil d'autoriser l'Administration municipale :

1° A signer la convention à intervenir entre le ministère du Commerce et de l'Industrie et la ville de Roubaix;

2° A approuver les plans dressés par M. l'architecte;

3° A faire exécuter les travaux au fur et à mesure des fonds disponibles.

Pour la part de la ville, de décider l'imputation sur les budgets primitifs de 1913, 1914 et 1915, par parts égales, la Ville se réservant d'exécuter les travaux plus vivement si ses ressources le lui permettent.

D'arrêter, comme il est dit ci-dessus, l'indemnité forfaitaire à attribuer à l'architecte.

A la Société de Géographie

UNE CONFÉRENCE SUR L'ITALIE ROME, PISE, GÊNES & MILAN

L'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels contenait une très nombreuse assistance, mercredi soir, pour la conférence qui était donnée par M. Le Carpentier, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur quatre villes d'Italie : Rome, Pise, Gênes et Milan.

Avant de donner la parole à M. Le Carpentier, M. Droulers, le distingué président de la société, s'est exprimé en ces termes :

« Nous ferions preuve de bien peu d'esprit scientifique si nous ne laissions à nos conférenciers la plus grande liberté dans l'expression de leurs opinions, pourvu simplement qu'elles soient désintéressées et sincères. C'est ainsi que nous avons entendu, mercredi dernier, notre excellent confrère, M. Jean Lavoix, faire une charge « à fond de train » contre le chemin de fer transsaharien, puis prendre la défense de ces pauvres Turcs, chassés de la Tripolitaine par les Italiens.

» Mais je dois vous avouer qu'après comme avant, je vois d'un œil favorable l'occupation italienne. La Tripolitaine, sous le régime turc, était, en effet, un des derniers foyers, et non le moins intense, de l'esclavagisme ». A l'appui de sa déclaration, M. Droulers cite plusieurs documents intéressants du capitaine Bordeaux, du secrétaire général de la Société Antiesclavagiste et du duc de Mecklembourg, qui, tous, confirment ce qu'il avance, à savoir que le commerce d'esclave se fait toujours couramment dans cette région. L'installation d'une puissance comme l'Italie en Tripolitaine, déclare M. Droulers, aura évidemment comme résultat d'enrayer ce trafic abominable. C'est pourquoi je souhaite qu'une paix, aussi honorable que possible pour la Turquie, mette bientôt fin aux hostilités et permette à notre sœur latine de s'installer à nos côtés sur les rivages africains de la Méditerranée.

Et maintenant, je salue cordialement M. Le Carpentier, qui nous parlera de cette belle Italie, avec une éloquence digne de son sujet et digne de son auditoire. (Applaudissements).

Le conférencier aborde alors son sujet. Après avoir vanté les beautés de l'Italie, il nous montre Rome, ville la plus célèbre par ses souvenirs historiques; c'est la capitale de l'Italie, mais surtout la capitale du monde catholique. Les monuments anciens et modernes, situés sur le Tibre, au milieu de l'immense plaine de l'Agro Romano, sont des plus remarquables. Il n'y a pas moins de quatre cents églises à Rome, dans lesquelles on découvre des merveilles, car les Papes de la Renaissance étaient de grands amateurs d'art. La Rome antique est surtout intéressante par ses vénérables ruines, encore si imposantes, qui font, avec ses musées, le grand attrait de la Rome contemporaine.

C'est ensuite Pise, vieille ville bâtie sur les deux rives de l'Arno, célèbre, depuis le moyen-âge par son Université. Le climat est très doux. On y admire le Dôme, le Baptistère, le Campo-Santo, ainsi que la « Tour penchée ». Il est certain que l'industrie est concentrée dans cette partie de l'Italie du Nord. C'est ainsi que les importations italiennes, qui étaient, en 1872, de 1.800 millions, se sont élevées, en 1907, à 2.800 millions, et les exportations, de 1.200 millions, à 1.900 millions.

Puis voici Milan, la capitale économique de l'Italie, industrie active de la soie. Les rues sont tortueuses et les places irrégulières. Là aussi, on y admire de superbes monuments.

Enfin, voici Gênes, avec son grand port et qui possède une marine marchande des plus prospères.

Observateur consciencieux, M. Le Carpentier a rapporté de ses voyages des notes originales et précieuses qu'il a agréablement mises en relief à l'aide de très jolies projections.

En terminant, M. Le Carpentier a dit : « Je salue les efforts que font les Italiens pour arracher la Tripolitaine aux Turcs dans le but de suivre la voie de la civilisation moderne ».

M. Droulers s'est fait l'interprète de tous pour remercier le conférencier, qui a été vivement applaudi.

Une Cantinière de 1870

La création d'une médaille commémorative de 1870-71 a ravivé de vieux souvenirs et fait surgir de l'ombre où ils vivaient, les héros de cette époque où nos soldats connurent la dé-

Mme PROCUREUR
ex-cantinière au 8e bataillon du 48e régiment de mobiles

faite, écrasés sous le nombre, mais inscrivirent aussi quelques pages glorieuses dans notre histoire. De vieux braves se révèlent qui prirent part aux actions d'éclat et qui racontent ce qu'ils ont vu.

Il reste encore aussi des cantinières qui ne se contentaient pas de ravitailler nos soldats, mais qui, à l'occasion, soignaient les blessés et faisaient même le coup de feu.

Telle nous est apparue, ces jours derniers, Madame Procureur, une Roubaisienne, demeurant actuellement à Wattrelos, rue Blériot, maison Houplines. Malgré ses 62 ans, la vivandière d'autrefois a conservé la vivacité primesautière, la langue alerte et la foi patriotique de ses jeunes années.

« Mais oui, nous dit-elle, je suis une ancienne vivandière de 1870. J'avais 21 ans; mon premier mari, le sous-officier instructeur, Louis Drouet, était au 69e, caserné à Saint-Maurice, à Lille. Après 15 ans de service, il allait prendre sa retraite. Au moment de la guerre, nous avons suivi le 48e régiment de Mobiles, où se trouvait le lieutenant Paul Watine, et tant de Roubaisiens. J'étais à Pont-Noyelles, et à Villers-Bretonneux, où dans la tranchée, j'ai fait le coup de feu entre M. Delobel et mon mari. C'est là que M. Mahieu, le fondeur, fut blessé mortellement, ayant eu les deux jambes emportées par un éclat d'obus. C'est moi qui ai porté la dépêche à Arras, pour avertir sa famille. Puis le 2 janvier 1871, mon mari fut blessé au genou gauche, à la bataille de Bapaume, où un autre Roubaisien, le capitaine Aubert, reçut une balle dans le ventre. J'ai dû ramener mon mari sur une brouette jusqu'à Arras, où il a été soigné chez un épicier en gros, où nous nous fournissions, M. Tréhaut, rue Saint-Géry. Il y est resté 22 jours, puis je l'ai ramené à Roubaix, où il est mort à l'hôpital, le 21 février 1871.

» Vous pouvez voir son nom, qui figure le second, sur la plaque du monument que Roubaix a fait élever au cimetière, à la mémoire de ses enfants morts pour la Patrie. Malheureusement, tous mes papiers et mon certificat du général Faidherbe, attestant ma conduite, ont été perdus, avec une malle qui a été égarée en chemin de fer, entre Paris et Amiens. Plus tard, j'ai suivi le 10e chasseurs à Versailles, qui a participé à la répression de la Commune.

» Je suis restée veuve 18 ans et j'ai fait promettre à mon second mari que si jamais la guerre éclatait, nous partirions tous deux. Et je suis encore prête à partir, s'il le fallait ».

Tel est le simple récit que nous fit l'ex-cantinière, de sa part prise à la guerre, et pour laquelle elle recevra, sans doute, la médaille qu'elle a demandée et qu'elle mérite bien.

QUAND LE BATIMENT VA...

Quand le bâtiment va, tout va, dit la sagesse des nations. Il est à souhaiter que ce baromètre de la situation générale fournisse cette année une indication juste : le nombre des constructions effectuées en 1911 à Roubaix, a été en effet de 190, inférieur de 15 au chiffre de l'année dernière, mais supérieur de 40 aux 150 constructions élevées en 1909.

Brelan de vols de viande

Au cours de la soirée de mardi, entre huit heures un quart et huit heures trois quarts, trois vols ont été commis au préjudice de bouchers ou marchands de denrées alimentaires.

Partout, le système adopté par les malandrins a été le même. Un complice faisait le guet pendant que le voleur, ouvrant la porte de la boucherie, s'emparait de ce qui était déposé à l'étalage, à la portée de sa main.

— Chez M. Léonard Meurean, rue Bernard, 15, un jambon valant dix francs a été emporté. M. Cyrille Vanlerberghe, demeurant boulevard de Belfort, 48, a constaté la disparition d'un jambon valant vingt francs.

— Enfin, M. Charles Flipo, boucher, rue de Mons, 92, accouru en entendant s'ouvrir la porte de sa boucherie, a constaté qu'on lui avait soustrait un morceau de viande de veau valant dix francs.

— Une enquête est ouverte sur ces trois vols par M. Faisant, commissaire de police du 3e arrondissement.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

La société de secours mutuels et de dotation « La Jeunesse Prévoyante de l'Epeule » dont le siège est à Roubaix, 71, rue Descartes, vient d'être autorisée, par arrêté ministériel du 7 courant, à se charger (pour ceux de ses adhérents et leur famille, qui en feront la demande), de l'encaissement des versements obligatoires ou facultatifs effectués en vertu des articles 2 et 36 de la loi du 5 avril 1910. Les recettes se feront au siège social, les premier et troisième dimanches de chaque mois, à partir de 11 h. 1/2 du matin jusque midi et demi.

PIANOS. — Vente et location des meilleures marques. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-9

RÉUNION GÉNÉRALE A LA CAISSE D'EPARGNE. — Le conseil de direction se réunira aujourd'hui, jeudi, 28 courant, à 4 heures et demie précises, en son hôtel, rue du Château, pour l'examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour; à l'issue de cette séance aura lieu, comme les autres années, la réunion générale annuelle pour exposer le compte-rendu des opérations de l'année 1911. MM. les directeurs de succursales sont cordialement priés d'y assister.

NICE Cosmopolitain Hôtel et Suède, Avenue Beaulieu. Agréable pr séjour. Dern. conf. 8568a

L'ORGANISATION CATHOLIQUE. — Conférence de M. l'abbé Delsaux. — L'appel du Comité Paroissial de Sainte-Elisabeth, a été couronné d'un plein succès. Plus de 200 hommes se trouvaient réunis mercredi soir, dans la grande salle du Cercle, 202, rue de Lannoy, pour écouter la conférence captivante de M. l'abbé Delsaux.

La séance commença par le chant de l'Union Diocésaine « Catholiques serrons nos rangs », dans laquelle M. Joseph Huygues, obtint un beau succès.

M. l'abbé Coqueriaux, doyen de Sainte-Elisabeth présenta le conférencier dont il rappelle les nombreux succès dans la ville et dans la région.

M. l'abbé Delsaux traita un sujet bien intéressant «L'organisation Catholique». Elle a fait bien des progrès depuis quelques années. Ces progrès sont d'ailleurs attestés par les adversaires de la religion. M. Delsaux a rappelé l'origine de cette organisation. C'était refaire l'histoire de la persécution religieuse qui a sévi sur la France depuis 10 ans. Le conférencier dit le but de cette organisation qui doit rendre au prêtre son vrai rôle dans la société et non pas le laisser relégué dans sa sacristie, comme l'auraient voulu les anti-catholiques.

Il parle ensuite du fonctionnement de cette organisation, qui s'étend par toute la France et il montre les avantages de cette immense union qui pénétrera dans tous les milieux et assurera bientôt le triomphe des idées de morale et de religion dans le peuple Français.

La parole vive et vibrante et la verve intarissable du conférencier lui assurèrent un succès complet et la conclusion de sa conférence fut saluée par un tonnerre d'applaudissements.

M. le doyen de Sainte-Elisabeth termina ensuite la séance, en adressant ses remerciments au conférencier et en demandant aux auditeurs de se montrer toujours unis pour supporter les œuvres catholiques.

CADEAUX à l'**Epicerie Bailleul**, Place de la Nation à tout acheteur de 4 fr. de marchandises jusqu'au 1er janvier. 60778d

GRAND SKATING, 50, Grande-Rue. Nous rappelons que c'est aujourd'hui, en matinée, qu'a lieu la Fête Enfantine au cours de laquelle se fera le dépouillement de l'Arbre de Noël et une distribution de coquilles. Prix unique : **Entrée : 0.25. Piste : 0.50.** 20184d

L'AMICALE ET MUTUELLE DES OUVRIERS MUNICIPAUX. — On sait que cette intéressante association poursuivant son but de solidarité, avait organisé une tombola, au profit de ses membres accomplissant une période d'exercices militaires. De nombreux lots avaient été offerts par les notabilités de la ville; les billets furent placés en assez grand nombre.

Le tirage de la tombola eut lieu dimanche au cours d'une fête intime organisée par la commission mutualiste et M. Thiers, en l'absence de MM. Hocque et François, conseillers municipaux, retenus par des engagements antérieurs, la réunion fut présidée par MM. Couillet et Arents, vice-président et secrétaire général. Elle obtint un légitime succès.

Les numéros suivants sont les gagnants : 2303 1304 1818 2663 1521 2727 1164 820 2061 2778 1358 539 2215 884 127 1831 400 53 1255 2924 2005 2862 372 1603 1614 1819 471 2795 2300 808 417 1312 1313.

On nous prie de dire que les lots non réclamés au 15 janvier prochain, seront la propriété de l'Association Mutuelle.

ORPHÉE PIANO seul donne l'illusion du toucher humain. Vente exclus. Mon Marcelli. 20150

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Semaine du 18 au 24 décembre 1911 : nombre de portions distribuées, grandes personnes : 1.248; enfants : 352; total : 1.600; dons reçus : de MM. A. et E. Motte : 100 bons de un demi-hectolitre de charbon; d'une anonyme : 5 fr. en espèces.

EXTRA-FINS les **Jambons du Pays**, provenant de la Mon Pollet, 100, r. Lannoy. Tél. 76. 10336

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE. — Mercredi soir, à 5 heures, M. Eugène Motte, maire, entouré de MM. Chattelcyn, Sayet et Dewitte, adjoints, a remis, dans le cabinet de l'administration municipale, la médaille d'honneur de la police à MM. Moguet, brigadier, qui compte vingt et une années de service, et à l'agent hors classe Auguste Marcelli, qui compte vingt-trois années de service dans la police municipale.

M. Eugène Motte a félicité les titulaires de cette distinction honorifique.

FOURRURES. Avis aux Dames. — Si vous désirez être servies en confiance pour vos achats de fourrures, adressez-vous chez le fourreur Henri Thieffry, Grande-Rue, 66, Roubaix. Seule maison de la région qui a obtenu une médaille d'or à l'Exposition de Roubaix, pr ses fourrures fabriquées chez elle. 19775

MORT D'UNE EMPLOYÉE des POSTES. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 37 ans, en son domicile, rue Saint-Louis, 67, de Mlle Marie Delcour, employée des postes. Les funérailles auront lieu vendredi 29 courant, à 9 heures du matin, en l'église du Sacré-Cœur.

LE CHIC exige de superbes chaussures **LE VRAI CHAT BOTTÉ, 23, rue du Bois,** est tt désigné à cet effet (articles de soirées).

ARBRE DE NOËL. — Une somme de 18 fr. 40 a été remise à la mairie pour être versée à l'œuvre de l'Arbre de Noël. Elle provient de quêtes faites par MM. Letellier, Delcambre et Dewispelaere, pendant le Réveillon, chez M. Duboisse, « Café de l'Univers ».

ETRENNES : Achetez vos bijoux. Fantaisie pour Cadeaux. Sacs de dames. Mon Woinet, 3, Pl. du Trichon, meill. marché que partout. 20116

GRAVE ACCIDENT AU PILE. — Un homme de peine, M. Théophile Hellinck, âgé de 32 ans, demeurant au hameau de Caribem, à Leers, travaillait pour le compte de M. Delplanque, entrepreneur, rue Sévigné, au Pile. Un tas de briques qui se trouvait à proximité de l'ouvrier, s'écroula et tomba sur les membres inférieurs de l'ouvrier.

M. Hellinck a reçu les soins de M. le docteur Parmentier, qui a constaté une fracture du fémur, de la cuisse gauche; il a fait admettre le blessé à l'hôpital de la Fraternité. Un repos de plusieurs semaines sera nécessaire au rétablissement du blessé.

LA BOULANGERIE La « Justice », r. de Flandre, 88, distribue cette année 13 c. 1/2 par pain de gruau et 12 c. par pain blanc. 19905

UNE ARRESTATION. — Le nommé J.-B. Carton, âgé de 48 ans, chiffonnier, sans domicile fixe, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion et pour vol d'une baladeuse commis le 29 avril dernier, au préjudice de Mme François, demeurant boulevard de Beaurepaire, 21.

Carton reconnaît avoir loué, en avril, une baladeuse à Mme François; cette voiture aurait, d'après ses déclarations, été vendue par un de ses amis dont il a refusé d'indiquer le nom. Il sera déféré au parquet aujourd'h